



Procès-verbal de séance

Séance du 3 Juin 2024

L'an 2024 et le 3 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de MERCURIN-LAUNAY Anita, Maire.

Présents : Mmes : CHAMAILLARD Annick, DANTAN Christiane, LAUNAY Pierrette, MERCURIN-LAUNAY Anita, MOULIN Gisèle, RENAULT Jessica, TRIGER-LECAPELAIN Géraldine, MM : BOBLET Arnaud, LECAPELAIN Victor, MAINARDI Bernard, MOULIN Ludovic, QUETEL Xavier, RAULT Martin.

Excusés ayant donné procuration : M. LÉBOUCHER Nicolas à M. QUETEL Xavier, M. BOSSEAU Lucien à Mme MERCURIN-LAUNAY Anita.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 24/05/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Mans le 11/06/2024

A été nommé secrétaire : M. Martin RAULT

SOMMAIRE

- 1-Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 6 Mai 2024
- 2-Choix de l'entreprise pour l'achat des panneaux des lieux-dits et des panneaux de route
- 3-Validation du programme voirie 2024
- 4-Tableau des effectifs 2024 du personnel communal
- 5-Validation du devis pour la pose d'une borne électrique place de l'Eglise
- 6-Renouvellement de la Convention Territoriale Globale
- 7-Informations et questions diverses

1-Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 6 Mai 2024

Le procès-verbal de la séance du 6 Mai 2024 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-Choix de l'entreprise pour l'achat des panneaux des lieux-dits et des panneaux de route – D-2024-06-01 [Visa Préfecture du 13/06/2024](#)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer une partie des panneaux de lieux-dits et d'acquérir certains panneaux de signalisations routière afin d'améliorer la sécurité des usagers. Six entreprises ont été sollicitées pour des devis.

Le Conseil Municipal prend connaissance des devis concernant ces acquisitions,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE le devis de la Société NADIA SIGNALISATION, dont le siège social se situe 1 Rue Denis PAPIN
– 49300 CHOLET pour un montant de 3 238.07 € H.T.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à ces acquisitions.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

3-Validation du programme voirie 2024.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie en recommandé avec accusé de réception dans lequel un administré se plaint du mauvais entretien du talus devant son domicile et du terrain qui jouxte sa parcelle à l'arrière de son domicile. Il demande également un trottoir et 1 regard pour l'évacuation des eaux pluviales. Madame le Maire explique qu'au regard des conditions météo, les agents ont pris du retard dans le programme de désherbage.

Madame le Maire demande à Monsieur MOULIN Ludovic de faire un compte-rendu de la commission voirie du 13 Mai 2024. Cette commission a étudié les différentes propositions du technicien en charge de la voirie à la Communauté de Communes Maine Saosnois.

Il est proposé au conseil municipal de retenir pour le programme voirie 2024, les chemins ruraux suivants :

- CR 63 « l'Hortusière »
- CR 57 « Les Châtaigniers »
- CR 70 « La Pilletière »
- CR 7 « La Bourganière »

Le technicien de la communauté de communes est chargé de lancer l'appel d'offres pour le programme voirie 2024.

4-Tableau des effectifs 2024 du personnel communal – D -2024-06-02 [Visa Préfecture du 13/06/2024](#)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ; Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant le besoin de la collectivité territorial de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanentes et non permanents à jour,

Madame le Maire propose à l'assembler d'adopter, à compter du 1^{er} juin 2024, le tableau des effectifs suivants,

Cadres d'emplois ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C1	1	1	0
Adjoint administratif	C2	1	1	1

Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C1	2	1	1
Adjoint technique	C1	1	1	0
Adjoint technique	C2	1	2	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C2	1	1	1

Emplois non permanent	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Adjoint technique	C1	1	1	1
Adjoint technique	C2	1	1	1

Sur rapport de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents :

- Approuve le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents de la collectivité à compter du 1^{er} juin 2024
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont prévus au budget communal
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

5-Validation du devis pour la pose d'une borne électrique place de l'Eglise

Madame le Maire donne lecture du devis pour la pose d'une borne électrique place de l'église.

Vu les interrogations de certains conseillers, le sujet est reporté à un prochain conseil.

6-Renouvellement de la Convention Territoriale Globale – D-2024-06-03 [Visa Préfecture du 13/06/2024](#)

La convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe (CAF) et la Communauté de Communes Maine Saosnois (CDC) est arrivée à échéance le 31 décembre 2023 et doit être renouvelée. Elle permet d'obtenir un financement de la part de la CAF et la CDC pour l'accueil périscolaire.

Afin de pouvoir la renouveler pour les années 2024/2028 Madame le Maire demande l'autorisation signer la nouvelle convention.

Le Conseil Municipal prend connaissance des informations liées à cette convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à la Convention Territoriale Globale.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

7-Informations et questions diverses :

- a) Le nouveau site internet est mis en ligne. Des rubriques restent à finaliser.
- b) Madame le Maire fait un retour sur la Fête de la Nature 2024. Une quinzaine de visiteurs sont venus découvrir l'Atlas de la Biodiversité Communal réalisé par Monsieur LAMY et Monsieur LE BARBIER et les différents exposants locaux. Deux randonnées étaient proposées, une avec un accompagnateur de la MFR de La Ferté-Bernard et une cani-rando. Les élèves des écoles de Nogent et de saint Georges ont exposé de belles œuvres en lien avec la nature en utilisant des matériaux de récupération.
- c) La commune a reçu une demande favorable à sa demande de subvention auprès des services de la Préfecture au titre de la DETR pour l'aménagement d'un nouveau columbarium.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00. Prochaine séance le 1er Juillet 2024 à 19h00.

En mairie, le 10/06/2024
Le Maire,
Anita MERCURIN-LAUNAY

Le secrétaire de séance,
Martin RAULT